

Abstaining : Mexico, Panama, Peru, Philippines, Poland, Yemen, Yugoslavia, Afghanistan, Australia, China, Egypt, Ethiopia, France, Iran, Liberia.

The second paragraph was rejected by 31 votes to 5, with 15 abstentions.

The PRESIDENT put to the vote the text of the draft resolution submitted by the First Committee (A/690).

The resolution was adopted by 40 votes to 6, with 4 abstentions.

The meeting rose at 7.50 p. m.

HUNDRED AND FIFTY-EIGHTH PLENARY MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris, on Monday,
15 November 1948, at 11.30 a.m.*

President : Mr. H. V. EVATT (Australia).

59. Establishment of an *ad hoc* political committee : report of the General Committee (A/715)

The PRESIDENT read the report of the General Committee relating to the establishment of an *ad hoc* political committee and to the question of referring to that committee some of the items on the agenda of the First Committee. If that report were adopted, the following questions would remain on the agenda of the First Committee :

The problem of the independence of Korea.

Treatment of Indians in the Union of South Africa.

Question of Franco Spain.

Question of the disposal of the former Italian colonies.

Palestine. Progress report of the United Nations Mediator on Palestine.

The object of referring the six questions enumerated in the General Committee's report to an *ad hoc* committee was to permit the First Committee to conclude its work on the date arranged.

Mr. ARCE (Argentina) regretted the establishment of an *ad hoc* committee. It would be difficult for the small countries, who had few members on their delegations, to be represented on the *ad hoc* committee. Such would not, of course, be the case for the great Powers, whose delegations were much larger. Although the

S'abstiennent : Mexique, Panama, Pérou, Philippines, Pologne, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Australie, Chine, Egypte, Ethiopie, France, Iran, Libéria.

Par 31 voix contre 5, avec 15 abstentions, le second paragraphe est rejeté.

Le PRÉSIDENT met aux voix le texte du projet de résolution soumis par la Première Commission (A/690).

Par 40 voix contre 6, avec 4 abstentions, la résolution est adoptée.

La séance est levée à 19 h. 50.

CENT-CINQUANTE-HUITIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,
le lundi 15 novembre 1948, à 11 h. 30.*

Président : M. H. V. EVATT (Australie).

59. Création d'une commission poli- tique spéciale : rapport du Bureau (A/715)

Le PRÉSIDENT donne lecture du rapport du Bureau relatif à la création d'une commission politique spéciale et au renvoi à cette Commission d'un certain nombre de points de l'ordre du jour de la Première Commission. Il précise que, si ce rapport était adopté, les questions suivantes resteraient à l'ordre du jour de la Première Commission :

Question de l'indépendance de la Corée.

Traitement des Hindous établis dans l'Union Sud-Africaine.

Question de l'Espagne franquiste.

Question du sort des anciennes colonies italiennes.

Palestine. Rapport intérimaire du Médiateur des Nations Unies pour la Palestine.

Le renvoi à une Commission spéciale des six questions énumérées dans le rapport du Bureau a pour but de permettre à la Première Commission de terminer ses travaux à la date prévue.

M. ARCE (Argentine) déplore la création d'une Commission spéciale. En effet, il sera difficile aux petits pays, dont les délégations sont peu nombreuses, de se faire représenter à cette commission spéciale. Ce ne sera naturellement pas le cas pour les grandes Puissances, dont les délégations sont beaucoup plus nombreuses. Si

great Powers had the last word in the Security Council, they should not enjoy the same privilege in the General Assembly. Unfortunately, it appeared that the great Powers were imposing their will on the General Assembly, without meeting sufficiently strong objections from that body.

He reminded the Assembly that some delegations had suggested that the time allowed to each speaker should be reduced. He strongly objected to any such proposal. In the last two months, the representatives of the great Powers had been able to speak in the Committees as long as they wished, on questions which had not always interested the smaller Powers. The other Members of the General Assembly could not now agree to limit their statements to ten minutes on questions which were important to them.

Mr. Arce considered it would be preferable, if the General Assembly had not finished its work by midnight on 8 December, for the third session to be declared closed and for steps to be taken to convene a supplementary session of the General Assembly at Lake Success at the end of February or the beginning of March.

Mr. EL-KHOURI (Syria) pointed out that there was no reference in the General Committee's report to limiting speeches to five or ten minutes, but some representatives might wish to submit proposals to that effect in the Committees. He agreed with the representative of Argentina that it would be unjust to reduce the time allowed to speakers during the general discussion which would bear on very important questions. Up to the present, members of Committees had been able to state their views as often and as fully as they wished. The Committees might decide to limit speeches on procedural questions or on the discussion of amendments. But that was a question for them to decide, in accordance with the rules of procedure.

He had no objection to the establishment of an *ad hoc* committee and would therefore vote for the General Committee's report.

Mr. J. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) considered that the establishment of an *ad hoc* committee would raise serious problems. As had already been pointed out at the 49th and 50th meetings of the General Committee, many delegations would have considerable difficulty in adapting their arrangements in order to send representatives to a new committee. That

les grandes Puissances ont le dernier mot au Conseil de sécurité, il ne devrait pas en être de même à l'Assemblée générale. Il semble, malheureusement, que ces grandes Puissances soient en train d'imposer leur volonté à l'Assemblée générale sans que celle-ci proteste avec assez d'énergie.

M. Arce rappelle ensuite que certaines délégations ont proposé de réduire le temps de parole accordé à chaque orateur. M. Arce est absolument hostile à toute proposition de ce genre. En effet, depuis deux mois, dans les Commissions, les représentants des grandes Puissances ont pu parler aussi longtemps qu'ils le désiraient, sur des questions qui n'intéressaient pas toujours les petites Puissances. Les autres Membres de l'Assemblée générale ne sauraient donc maintenant accepter de limiter à dix minutes la durée de leurs interventions sur des questions importantes pour eux.

M. Arce estimerait préférable que, si le 8 décembre à 24 heures, l'Assemblée générale n'a pas terminé ses travaux, la troisième session soit déclarée ajournée et que le nécessaire soit fait pour convoquer une session supplémentaire de l'Assemblée générale à Lake Success, à la fin du mois de février ou au début du mois de mars.

M. EL-KHOURI (Syrie) fait remarquer que, dans le rapport du Bureau, il n'est pas question de limiter les interventions à cinq ou dix minutes; mais il se peut que certains représentants fassent des propositions dans ce sens au sein des Commissions. M. El-Khourî est d'accord avec le représentant de l'Argentine pour reconnaître qu'il serait injuste de réduire maintenant la durée des interventions au cours de discussions générales qui vont porter sur des questions très importantes; en effet, jusqu'ici, les membres des Commissions ont pu exposer leur point de vue aussi longuement et aussi souvent qu'ils le voulaient. Cependant, sur des questions de procédure ou lors de débats sur des amendements, les Commissions pourraient décider une limitation du temps de parole; mais c'est à elles d'en décider, d'après le règlement intérieur.

M. El-Khourî ne voit aucune objection à la création d'une Commission spéciale. Il votera donc en faveur du rapport du Bureau.

M. J. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) est d'avis que la création d'une Commission spéciale pose de graves problèmes. Comme on l'a déjà fait remarquer lors des 49^e et 50^e séances du Bureau, un grand nombre de délégations éprouveraient beaucoup de difficulté à modifier leurs dispositions afin d'envoyer des représentants à une nouvelle Commission.

would not have been the case if the *ad hoc* committee had been established at the beginning of the session; delegations would then have organized their work accordingly. As it was, it might happen that the same representative had been instructed to study two political questions, of which one would be examined by the First Committee and the other referred to the *ad hoc* committee. What would a representative do in such a case? It was clear that the difficulties would be particularly severe for delegations with a limited staff.

It had also been said at the 50th meeting of the General Committee that all important political questions would be discussed by the First Committee, and that only questions concerning organization, or matters of secondary importance, would be referred to the *ad hoc* committee. Mr. Malik did not see how the problem of voting in the Security Council, or the study of methods for the promotion of international co-operation in the political field could very well be placed in that category. The political nature and the importance of those two questions were obvious. Any distinction between organizational and political matters was, in his opinion, therefore artificial and unjustifiable.

From statements made in the General Committee by the Chairmen of the Second and Third Committees, it appeared improbable that the work of those Committees would be finished by 10 December. The establishment of an *ad hoc* committee with the object of accelerating the work of the First Committee would not solve the problem of the work of the General Assembly as a whole.

The USSR delegation considered that there were other means of accelerating the work of the General Assembly's third session. Although some Members did not favour the method, limitation of the time allowed to speakers might be necessary. The First Committee might also hold a second night meeting every week and might perhaps meet on Sundays. That would permit the First Committee itself to carry out a careful examination of the items on its agenda, in the order arranged, and without the General Assembly having to resort to an *ad hoc* committee. Problems which could not be thoroughly discussed in the time available would be postponed to the next session of the General Assembly.

The USSR delegation would therefore oppose the establishment of an *ad hoc* committee. It was for the First Committee itself to study all the items appearing on its agenda.

Il n'en n'aurait pas été de même si la Commission spéciale avait été créée au début de la session; les délégations auraient en effet organisé leur travail en conséquence. Mais, actuellement, il pourrait arriver qu'un même représentant ait été chargé de préparer deux questions politiques, dont l'une serait étudiée par la Première Commission et l'autre renvoyée à la Commission spéciale. Que ferait ce représentant dans ce cas? Il est évident que les difficultés seraient particulièrement grandes pour les délégations à effectif limité.

On a dit aussi, lors de la 50^e séance du Bureau, que toutes les questions politiques importantes seraient examinées par la Première Commission, et que seules les questions d'organisation ou les questions secondaires seraient renvoyées à la Commission spéciale. M. Malik ne voit pas très bien comment on peut ranger dans cette dernière catégorie la question du vote au Conseil de sécurité ou l'étude des méthodes destinées à favoriser le développement de la coopération internationale dans le domaine politique. Le caractère politique et l'importance de ces deux questions sont en effet évidents. M. Malik estime que toute distinction entre questions politiques et questions d'organisation est donc artificielle et injustifiée.

Il ressort des déclarations faites au Bureau par les Présidents des Deuxième et Troisième Commissions qu'il n'est pas probable que les travaux de ces Commissions puissent être achevés à la date du 10 décembre. La création d'une Commission spéciale, dont le but serait de hâter les travaux de la Première Commission, n'apporterait pas une solution au problème de l'ensemble des travaux de l'Assemblée générale.

La délégation de l'URSS estime qu'il existe d'autres moyens pour accélérer les travaux de la troisième session de l'Assemblée générale. La limitation du temps de parole, bien que certains n'en soient pas partisans, pourrait se trouver nécessaire. La Première Commission pourrait, en outre, tenir une deuxième séance de nuit par semaine et pourrait peut-être se réunir le dimanche. Cela permettrait à la Première Commission de poursuivre elle-même l'examen approfondi des points de son ordre du jour, dans l'ordre prévu, et sans que l'Assemblée ait recours à une Commission spéciale; les questions qui ne pourraient être discutées à fond, faute de temps, seraient renvoyées à la prochaine session de l'Assemblée générale.

La délégation de l'URSS votera donc contre la création d'une Commission spéciale. Il appartient à la Première Commission d'étudier elle-même toutes les questions figurant à son ordre du jour.

Ato ABTE-WOLD AKILLOU (Ethiopia) had no objection to the establishment of an *ad hoc* committee, which was necessary because the Assembly was in arrears on its programme. But he thought that it was impossible to distinguish between organizational and political matters. All the items which the General Assembly had decided to refer to the First Committee were both political and important. If some of those questions were referred to the *ad hoc* committee, it would be because the First Committee had insufficient time to finish its work.

He approved the provisions of the General Committee's report, but reserved the right of his delegation to reopen discussion on the list of questions to be referred to the *ad hoc* committee should the First Committee be unable to conclude consideration of the very important matters still remaining on its agenda.

The PRESIDENT put the report of the General Committee (A/715) to the vote.

The report of the General Committee was adopted by 35 votes to 7, with 8 abstentions.

The meeting rose at 12.05 p. m.

HUNDRED AND FIFTY-NINTH PLENARY MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris, on Thursday,
18 November 1948, at 10.50 a. m.*

President : Mr. H. V. EVATT (Australia).

60. Scale of assessments for the apportionment of the expenses of the United Nations : report of the Fifth Committee (A/702)

Mr. MACHADO (Brazil), Rapporteur, presented the report of the Fifth Committee and the two corresponding draft resolutions.

Resolutions A and B were adopted.

61. Tax equalization— Staff Assessment Plan : report of the Fifth Committee (A/703)

Mr. MACHADO (Brazil), Rapporteur, presented the Fifth Committee's report and the four corresponding draft resolutions.

Resolution A was adopted by 35 votes to 1, with 2 abstentions.

M. Ato ABTE-WOLD AKILLOU (Ethiopie) n'est pas opposé à la création d'une Commission spéciale, qu'il juge nécessaire étant donné que l'Assemblée est en retard sur son programme, mais il estime qu'il est impossible de distinguer entre questions d'organisation et questions politiques; toutes les questions que l'Assemblée générale a décidé de renvoyer à la Première Commission ont un caractère politique et sont importantes. Si certaines de ces questions sont renvoyées à la Commission spéciale, c'est parce que la Première Commission ne dispose pas d'assez de temps pour terminer ses travaux.

Le représentant de l'Éthiopie approuve les dispositions contenues dans le rapport du Bureau. Mais il réserve le droit de sa délégation de revenir sur la liste des questions renvoyées à la Commission spéciale, au cas où la Première Commission n'arriverait pas à terminer l'examen des sujets très importants qui restent encore à son ordre du jour.

Le PRÉSIDENT met aux voix le rapport du Bureau (A/715).

Par 35 voix contre 7, avec 8 abstentions, le rapport du Bureau est adopté.

La séance est levée à 12 h. 5.

CENT-CINQUANTE-NEUVIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,
le jeudi 18 novembre 1948, à 10 h. 50.*

Président : M. H. V. EVATT (Australie).

60. Barème de répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : rapport de la Cinquième Commission (A/702)

M. MACHADO (Brésil), Rapporteur, présente le rapport de la Cinquième Commission et les deux projets de résolution correspondants.

Les résolutions A et B sont adoptées.

61. Péréquation des impôts — Barème des contributions du personnel : rapport de la Cinquième Commission (A/703 et A/703/Corr. 1)

M. MACHADO (Brésil), Rapporteur, présente le rapport de la Cinquième Commission et les quatre projets de résolution correspondants.

Par 35 voix contre une, avec 2 abstentions, la résolution A est adoptée.